



# Mervilla Infos

Bulletin d'information et de liaison édité par la Commune de Mervilla  
N° 36, Juin 2004



## LE MOT DU MAIRE

Cette chaude fin de printemps 2004 annonce-t-elle le même phénomène caniculaire que l'année passée ? Ne trouvant pas de réponse dans le marc de café, l'Etat, relayé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) a établi un plan national canicule dont les grandes lignes sont : vigilance et prévention, surtout pour ces 3 mois d'été. Je ne veux pas ici donner tous les détails techniques de ce plan (que vous pouvez trouver en mairie) mais « rebondir » en y trouvant un excellent prétexte pour notre petite commune.

En effet si nous nous connaissons (presque) tous, il devrait être facile pour chacun de nous de repérer les personnes vulnérables : nos aînés vivant seuls, les personnes handicapées isolées, les personnes à risque (grandes maladies ou porteuses de pacemaker, par exemple),.... Je ne dis pas cela pour que vous preniez en charge ces personnes, cela n'est pas de votre ressort ou compétence -un mot à la mode !- mais pour que vous soyez vigilants : « *Tiens ce matin Mr. Untel n'a pas ouvert ses volets* » ou bien « *Ce soir qu'est ce que cette eau du robinet est sale ou mauvaise* » etc..., etc...; vous agissez et/ou signalez ces événements à la mairie, (ou maire ou adjoints, conseillers municipaux ou gendarmes,...) qui agira ou transmettra aux services cantonaux ou départementaux.

Ce ne sont que des petits riens mais qui servent à éviter de plus graves conséquences. Même si j'espère que nous n'aurons pas à nous en servir, cela améliorera notre solidarité et s'ajoutera à notre convivialité communale déjà grande puisque vous êtes près de trois sur quatre à participer à notre petite fête-repas de la St Jean-Baptiste.

Michel Terrissol

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 décembre 2003

Cette séance a eu pour objet principal la modification des statuts du SICOVAL.

Ces statuts ont été modifiés afin de permettre au SICOVAL la prise de compétence en matière de gestion du Pool Routier et de l'assainissement.

Le projet de plan local de l'habitat du SICOVAL a également été approuvé pour être élaboré en trois phases :

- 1) Elaboration d'un diagnostic habitat
- 2) Définition d'orientations stratégiques
- 3) Présentation d'un programme d'actions

Ont suivi deux modifications statutaires en ce qui concerne :

- le SICCA (Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet) avec l'adhésion de la commune de Corronsac
- le SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple de la Banlieue Sud Est) avec l'adhésion de la commune de Baziège.

### Sécheresse 2003

Rappelons que c'est au cours de cette séance qu'une délibération a été prise pour demander le classement de la commune en l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2003.

Un dossier a donc été transmis en préfecture. Nous attendons la réponse de la commission interministérielle en charge des dossiers.

### Séance du 3 février 2004

\* - Signature de la convention ATESAT qui concrétise l'aide technique que l'état, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, propose aux communes pour le cas échéant :

- L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- L'assistance à la conduite pour l'entretien et les réparations de la voirie
- L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art
- L'assistance à la définition des compétences de voirie à transférer à un groupement de communes
- Le conseil sur la faisabilité d'un projet.

\* - Signature du contrat renouvelé de maintenance des logiciels informatiques

\* - Mise en place de la participation mensualisée des communes au SICCA

\* - Mise en place du programme communautaire de développement durable (dossier consultable en mairie) expliqué dans le numéro précédent.

### Séance du 30 mars 2004

Vote du budget Primitif de la Commune et du CCAS 2004 :

Commune	fonctionnement	dépenses :	94247 €
		recettes:	94247 €
	investissement	dépenses :	18900 €
		recettes :	18900 €
CCAS	fonctionnement	dépenses:	300 €
		recettes:	300 €

Les taux d'imposition 2004 ont été fixés à :

taxe d'habitation :	7.89 %
foncier bâti :	7.89 %
foncier non bâti :	59.01%

compte tenu d'un coefficient de variation de 1,010405.

### Instauration du Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal conformément à la réglementation a voté l'instauration du droit de préemption urbain dans les zones NA du plan d'occupation des sols communal. Ce droit ayant pour effet de donner la priorité à la commune de la connaissance de toutes les transactions effectuées dans cette zone. Ceci est caractérisé par la réception en Mairie d'une déclaration d'Intention d'Aliéner, transmise par le notaire.

Au cours de cette séance, Monsieur le Maire à fait part du projet de construction d'un rond-point à l'intersection des routes départementales 4, 4C et 95 sur la commune de Vieille-Toulouse(à proximité du dancing « la LUNA » sur le chemin des étroits).  
Tous les usagers intéressés peuvent venir consulter le plan en Mairie à titre d'information.

Sont également consultables en Mairie, les états d'avancement des travaux de la ligne B du metro.

## **L'Assainissement, nouvelle compétence du SICOVAL**

Cette compétence concerne aussi bien les assainissements collectifs, jusqu'alors gérés par des syndicats ou des villes, que les assainissements dits non-collectifs, à la charge des particuliers, sous le contrôle de la DDASS.

En juin 1997, j'indiquais alors dans ce même bulletin (Mervilla info n° 22) que les directives européennes de 1991 et surtout la loi sur l'eau de 1992 et son décret d'application de juin 1994 ont institué un nouveau régime de police de l'eau et ont fixé les nouvelles obligations faites aux communes et aux communautés en matière d'assainissement. D'une manière générale, le décret de juin 1994 prévoit la possibilité d'avoir recours à l'assainissement non-collectif chaque fois que ne se justifie pas l'installation d'un réseau de collecte ; soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif.

A Mervilla, une carte de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée lors de la révision du POS, en 1994. Mais cette étude sur les zones constructibles NB, non exhaustive, impliquait par la suite la nécessité d'une analyse géologique lors de chaque demande de Certificat d'Urbanisme (CU) pour un projet de construction. La filière d'assainissement à installer était alors prescrite par les services de la DDASS, en fonction des conclusions du géologue, lors de la délivrance du Permis de Construire (PC).

Dans la nouvelle organisation, qui sera entièrement gérée par la communauté d'agglomération, un schéma communal d'assainissement sera réalisé en 2004 ; il s'insérera dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place avant le 31 décembre 2005. L'étude géologique d'ensemble permettra donc de définir les dispositifs d'assainissement à mettre en place dans une zone constructible donnée.

L'installation et le contrôle des dispositifs se feront donc maintenant sous la responsabilité des nouveaux services rattachés à la Direction des Services Techniques du Sicoval. Ce service comportera également une cellule de veille sanitaire réglementaire et une cellule qualité environnementale. Il travaillera en coopération avec les autres services du Sicoval pour les études et le suivi des travaux neufs, la cartographie et la communication avec les abonnés. Certaines missions seront confiées à des prestataires extérieurs telles que les études, l'entretien et la maintenance des installations existantes, assurés par le Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

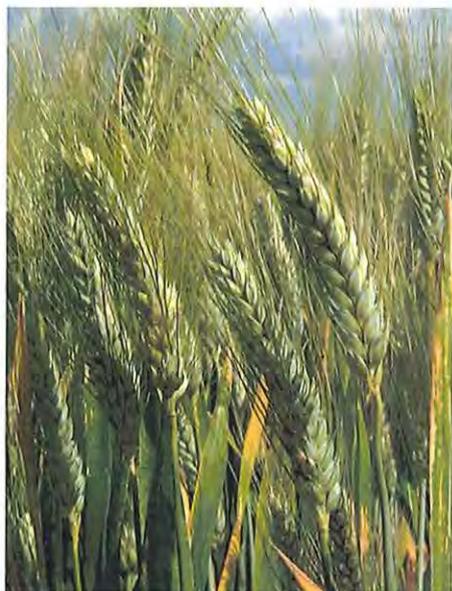
Notons enfin que selon la loi sur l'eau de 1992, deux types de contrôles sont obligatoires pour l'assainissement autonome :

- 1- un contrôle des projets d'installations neuves ou à réhabiliter pour vérifier la conception, l'implantation puis la bonne exécution des travaux. Le tarif pour le contrôle des installations neuves, facturé au propriétaire a été fixé à 150€ HT. Ce tarif s'applique à tous les dépôts de permis de construire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004.
- 2- Un contrôle périodique tous les quatre ans, pour vérifier le fonctionnement et l'entretien des installations. Le tarif sera fixé fin 2004.

Espérons, d'une part, que la mise en route, un peu précipitée, de ce nouveau service n'aura pas de répercussion sur son efficacité immédiate et, d'autre part, qu'il sera en mesure d'apporter une amélioration évidente par rapport à la situation actuelle qui, si elle pouvait présenter quelques déficiences sur l'entretien et le fonctionnement, s'était révélée très efficace au stade de la prescription et de l'aménagement des dispositifs d'assainissement autonomes. Ce résultat est lié, à la fois, à la possibilité d'avoir des parcelles de surface suffisante pour rendre efficaces les dispositifs d'épuration et au recours systématique à l'analyse géologique pour chaque nouvelle installation.

**P. Viillard**

## Du blé dur à Mervilla



Dans le Lauragais les conditions agronomiques et climatiques sont favorables au développement du blé dur et à l'obtention d'un produit de qualité. Les sols y sont argileux, les hivers plutôt secs et les sols sèchent rapidement au printemps.

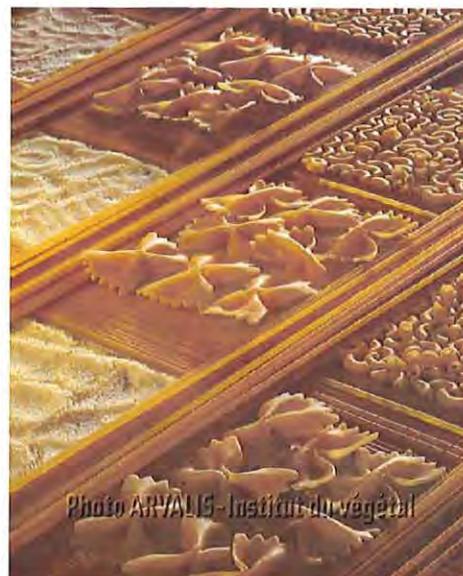
Cette culture qui représente 40 à 50 % de l'assolement en moyenne des exploitations du Lauragais s'implante à l'automne, se récolte au début de l'été. Elle ne requiert pas un travail en profondeur du sol (comme le labour) et évite ainsi l'érosion de nos coteaux.

*Clichés de blé dur à Mervilla ci-contre et couverture par M. Terrissol*

### **La production et la consommation du blé dur dans le monde.**

Il faut distinguer deux catégories de blé : le blé tendre et le blé dur. Il s'agit de deux espèces qui se différencient par la dureté de l'amande de leur grain, celle du blé dur étant plus dure. C'est à partir de cette amande que sont obtenues la semoule et les pâtes alimentaires.

La moitié de la production mondiale de blé dur est localisée dans les pays du bassin méditerranéen (sud de l'Europe, Afrique du Nord et Moyen Orient), le Canada, le Nord des USA en produisent un quart et le reste est produit dans l'ex URSS et en Argentine. L'Algérie est le premier acheteur mondial de blé dur, il sera consommé sous forme de semoule essentiellement.



Les Français consomment 7 kg de pâtes en moyenne par habitant et par an (source ITCF 1996), à titre de comparaison ce sont les italiens qui en consomment le plus avec 28 kg.

.../...

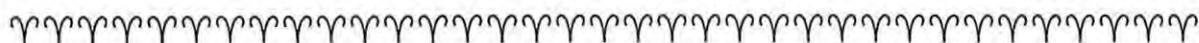
*(Du blé dur à Mervilla)*

### **Sur la voie de la traçabilité...**

En France, la fabrication des pâtes est encadrée par une loi votée en 1934. Elles doivent être exclusivement fabriquées à partir de blé dur et d'eau auxquels il est permis d'ajouter du sel, des œufs, du lait, des légumes et des aromates. Les additifs alimentaires et les colorants sont interdits. C'est sous leur forme de base qu'elles sont le plus couramment consommées.

Comme dans le domaine de l'élevage, la France est sur la voie de la traçabilité dans la production de blé dur, pour répondre aux attentes des consommateurs de plus en plus avisés en matière d'alimentation. La traçabilité deviendra réglementaire à partir de 2005, elle concernera toutes les productions agricoles qui ont une destination alimentaire. Certaines structures agricoles pratiquent déjà cette politique de filière tracée en imposant des cahiers de charges précis tant aux agriculteurs (pratiques culturales) qu'aux organismes stockeurs (classement par lots et qualité de stockage). Les pâtes Croix de Savoie en sont un des premiers exemples. Il sera ainsi possible de connaître l'origine du blé dur qui a servi à fabriquer les pâtes qui se trouvent dans notre assiette.

**Denis Loubet**



Une Boulangerie ambulante propose actuellement tous les jours son pain et ses spécialités au porte à porte. Pour les personnes intéressées, voici ses coordonnées :

Boulangerie Pâtisserie « La Mie de Jean »

6 avenue de la gare

31120 ROQUES sur GARONNE

☎ 05.61.72.07.17

Ouvert du Lundi au Samedi de 6h30 à 13h et de 15h30 à 20h

Le Dimanche de 6h30 à 13h et de 16h30 à 19h30

Fermé le Mercredi

## INFORMATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### *Le SAVIM*

Le SAVIM, Service d'Aide aux Victimes, d'Informations et de Médiations a pour missions :

- l'accueil
- l'écoute
- l'information juridique
- l'aide dans les démarches et notamment en vue de l'indemnisation
- le soutien psychologique si nécessaire

Les victimes d'infraction pénales peuvent faire appel au SAVIM et plus largement, toute personne rencontrant une difficulté d'ordre juridique et souhaitant avoir une première information.

Le SAVIM assure des permanences gratuites et quotidiennes :

- au 49 Bd Lascrosses 31000 TOULOUSE (sur rendez-vous) permanences spécifiques droit de travail, droit des assurances, droit notarial .05.62.30.09.82

- au Service Médico Légal de l'Hôpital Rangueil lieu où les victimes peuvent de faire délivrer un certificat par un médecin légiste – 05.61.32.29.70

- dans les Maisons de Justice et du Droit de Reynerie, Tournefeuille et du quartier Nord.

Le SAVIM travaille en réseau et en partenariat avec les Services de Police et de Gendarmerie, le Tribunal DE Grande Instance (Service du Parquet-Commission d'Indemnisation des victimes d'Infractions, etc...), les Services Sociaux, les Associations Spécialisées (ADIL, CIDF, ASPJ, etc...).

## ***Le SSIDPA***

Le SSIDPA est le Service de Soins à Domicile pour les Personnes Agées.

### **Son rôle :**

- **éviter une hospitalisation**, lorsque les conditions médicales et sociales le permettent
- **faciliter un retour à domicile** après une hospitalisation
- **prévenir ou de retarder l'admission en section de cure médicale ou en long séjour.**

### **Son personnel :**

5 aides soignantes assurent, sous la responsabilité d'une infirmière Coordinatrice :

- les soins d'hygiène générale
- les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels (à l'exception des interventions relevant de l'aide-ménagère).

la personne âgée garde son médecin traitant et son infirmier habituel.

### **La prise en charge :**

Elle est assurée par les Caisses d'Assurance Maladie (CPAM, MSA, CMR).

Bien sûr tous les soins sont **pris en charge à 100 %** par le service, sans avance de frais et comprennent :

- **toutes les dépenses des aides-soignantes et des infirmières libérales,**
- les frais de déplacements du personnel,
- les frais de coordination, d'encadrement et de gestion

### **En revanche, ne sont pas compris :**

- les soins de Kinésithérapie,
- les interventions d'auxiliaires médicaux autres que ceux précités,
- les frais pharmaceutiques,
- les frais d'analyses médicales et de radiologie.

**Service de Soins Infirmiers à Domicile**

**SSIDPA**

**29 Avenue de Toulouse**

**31320 CASTANET-TOLOSAN**

**Tél : 05.62.71.16.79**

*Communiqué de La Poste :*

## **LE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION POSTALE**

### **LES TROIS REGLES**

#### **1-IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE**

- au-delà de 100 habitants, les municipalités ont obligation de dénommer les voies et numéroter les habitations (décret du 4 février 1805, Ordonnance du 23 avril 1823 et circulaire n° 6 du 3 janvier 1962 du ministère de l'intérieur) ; attention aux noms de voies similaires ;
- un numéro et un nom sur chaque boîte aux lettres et une liste des occupants dans les immeubles ;

#### **2-ACCES AU POINT DE REMISE**

- **en milieu rural**, les boîtes à lettre doivent être placées à l'entrée de la propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique ;
- en milieu urbain, les boîtes à lettres doivent être placées à l'intérieur, ou à l'extérieur de l'immeuble, dans un emplacement bien éclairé et situé au niveau accessible aux véhicules automobiles, libres d'accès (si immeuble sécurisé, passe T ou système Vigik) ;

#### **3-EQUIPEMENT du POINT de REMISE**

- un logement = 1 boîte à lettres, obligation pour toute habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979 ;
- remplir un imprimé « demande de raccordement », condition indispensable à la prise en charge de la titularisation ;

*Pour que l'été n'oublie personne.*

**UN ELAN DU CŒUR, UN COUP DE FOLIE ?**

**NON ! UN GESTE REFLECHI !**

Depuis de nombreuses années, les bénévoles du **Secours Populaire Français** ont à cœur que

**« l'été n'oublie personne »**

A cette période de l'année, beaucoup d'entre nous commencent à penser aux vacances d'été. Pour d'autres, le choix ne se pose pas, car les vacances font partie des espoirs interdits.

C'est pour cette raison que le **Secours Populaire Français** recherche des familles pour accueillir bénévolement des enfants de 6 à 10 ans.

Ils arrivent du **Finistère** (du **11 au 29 juillet**), pour 3 semaines ou de la **Haute-Garonne** pour un temps à déterminer, avec lieu de séjour à la convenance des familles qui les reçoivent.

Dans cette période difficile d'exclusion frappant de nombreuses familles par le chômage, la maladie ou le racisme, nous vous convions à préserver l'une des plus belles choses :

**« le sourire d'un enfant »**

Lui permettre d'avoir sa part de rêve, lui donner la possibilité à la rentrée de parler aux copains de « ses » vacances et d'avoir des souvenirs.

Ouvrir le regard de vos propres enfants sur le monde, **c'est encore et toujours lutter contre toute exclusion**

Contactez-nous pour partager votre maison le temps d'un été :

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

**Comité de Castanet**

**6, rue J-M Arnaud**

**31320 CASTANET-TOLOSAN**

**Tél : 05.61.27.84.84**

# Informations déchetteries

## DECHETTERIE RAMONVILLE

Changement de numéro de téléphone

Désormais pour toute information appeler le :

05.34.40.07.68

## DECHETTERIE ESCALQUENS

Changement d'horaires depuis le 29 mars 2004 :

Du mardi au vendredi : 16 h à 19 h

Le samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 19 h

Fermeture lundi, dimanche et jours fériés

☎ 06.08.86.43.08

## DECHETTERIE LABEGE

☎ 06.75.05.19.95

## DECHETTERIE MONTGISCARD

☎ 05.62.71.74.59

**Pour Mervilla la collecte sélective**  
du Jeudi 11 Novembre 2004 sera rattrapée le Samedi 13.  
**collecte encombrants le Lundi 22 Novembre 2004**

Pour toute information : Service Collecte Traitement et Valorisation des Déchets

☎ 05.62.24.09.09

✉ [tri.selectif@sicoval.sicoval.fr](mailto:tri.selectif@sicoval.sicoval.fr)

## Renseignements pratiques

### **Pour être inscrit sur les listes électorales,**

Vous devez vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité, de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, de votre ancienne carte d'électeur.

Attention, pour voter à Mervilla en 2005, vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2004.

### **Recensement militaire,**

Jeunes filles, jeunes gens, vous avez 16 ans. Vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile, cette démarche est indispensable.

La loi du 28 octobre 1997 a remplacé le service national actif par une journée d'information intitulée « Appel de la Préparation à la Défense ». Toutefois, le recensement des jeunes français reste indispensable et doit s'effectuer pendant le mois anniversaire **des 16 ans**.

Désormais, il concerne également les jeunes filles nées à partir du 1er janvier 1988.

Vous devez vous présenter **vous-même** à la mairie de votre domicile,

Munis de votre carte nationale d'identité, du livret de vos parents.

### **Très important !!!**

La mairie vous remettra une attestation de recensement, que vous devrez conserver précieusement. En effet, ce document sera exigé au moment de votre inscription à un examen ou à un concours (CAP, BEP, BAC, examens de l'Education Nationale, permis de conduire, inscription sur les listes électorales,



**INFOS CENTRE DE LOISIRS DU SICCA**

Le centre de loisirs fonctionnera pendant les vacances de l'été

Du 01 au 31 juillet 2004 à Lacroix-Falgarde

Du 02 au 27 août 2004 à Péchabou

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES :**

- ↪ Mairie :  
Tél : **05.61.73.29.85**  
Fax : **05.62.19.08.27**  
E-mail : [mairie.mervilla@wanadoo.fr](mailto:mairie.mervilla@wanadoo.fr)
  
- ↪ Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux de Castanet (S.I.E.C.C) :  
**05.62.88.36.14**
  
- ↪ Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet (S.I.C.C.A) :  
**05.61.75.75.65**
  
- ↪ Déchetterie du SIVOM de Labège :  
**06.71-77.59.78**
  
- ↪ Bureau de Poste de Castanet-Tolosan :  
**05.62.71.70.20**
  
- ↪ Trésorerie Principale de Castanet-Tolosan  
**05.62.71.90.20**

**URGENCES :**

- ↪ Gendarmerie de Castanet :  
**05.61.81.73.26 ou 17**
  
- ↪ Pompiers :  
**18**
  
- ↪ SAMU :  
**15**
  
- ↪ EDF Dépannage :  
**05.61.27.02.88 ou 36 31**
  
- ↪ GDF Dépannage :  
**05.61.27.08.66 ou 36 30**

**PHARMACIES DE GARDE**

☞ **Juillet 2004**

- ◇ 4 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 11 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou : 05.34.66.29.01
- ◇ 14 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou : 05.34.66.29.01
- ◇ 18 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville : 05.61.75.92.56
- ◇ 25 : Pharmacie Lauragais : 36 avenue du Lauragais à Castanet : 05.61.27.75.85

☞ **Août 2004**

- ◇ 1 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.20.71
- ◇ 8 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet : 05.61.27.86.53
- ◇ 15 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasson à Ramonville : 05.61.73.40.30
- ◇ 22 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet : 05.62.19.11.60
- ◇ 29 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57

☞ **Septembre 2004**

- ◇ 5 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet : 05.61.27.77.69
- ◇ 12 : Pharmacie Babouchian : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville : 05.61.73.22.82
- ◇ 19 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 26 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou : 05.34.66.29.01

☞ **Octobre 2004**

- ◇ 03 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasson à Ramonville : 05.61.73.40.30
- ◇ 10 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet : 05.62.19.11.60
- ◇ 17 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.20.71
- ◇ 24 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet : 05.61.27.86.53
- ◇ 31 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville : 05.61.75.92.56

☞ **Novembre 2004**

- ◇ 01 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville : 05.61.75.92.56
- ◇ 07 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57
- ◇ 11 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57
- ◇ 14 : Pharmacie Lauragais : 36 avenue du Lauragais à Castanet : 05.61.27.75.85
- ◇ 21 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet : 05.61.27.77.69
- ◇ 28 : Pharmacie Babouchian : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville : 05.61.73.22.82

☞ **Décembre 2004**

- ◇ 05 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Eglise à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 12 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou : 05.34.66.29.01
- ◇ 19 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasson à Ramonville : 05.61.73.40.30
- ◇ 25 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet : 05.62.19.11.60
- ◇ 26 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet : 05.62.19.11.60

# FÊTE DE MERVILLA

SAMEDI 26 JUIN 2004

- ❖ *Concours amical de pétanque (réservé aux Mervillageois) à partir de 15h30. Inscriptions sur place auprès de Denis Loubet.*
  
- ❖ *Apéritif vers 19h30*
  
- ❖ *Repas champêtre avec grillade à partir de 20h*

*Comme pour les années précédentes, la Mairie prend en charge boissons, grillades et desserts. Nous demandons à chaque famille participante d'apporter soit une entrée salée, soit une salade pour partager et/ou échanger avec les autres convives.*

*Il vous faut apporter boules de pétanque, assiettes, couverts, verres, tables et chaises, etc. ...*

BONNE JOURNÉE à TOUS

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10

11 12 13 14 15